

Désogestrel et méningiome : l'ANSM informe directement les femmes concernées

Compte Test - 2026-09-13 20:44:45 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) va adresser un courrier personnalisé aux femmes utilisant une contraception à base de désogestrel afin de les informer d'un risque très faible de méningiome associé à une utilisation prolongée. Les professionnels de santé ayant prescrit ces contraceptifs ont également été informés de cette démarche. Cette démarche fait suite aux résultats d'une étude menée par EPI-PHARE, qui a mis en évidence une légère augmentation du risque de méningiome chez les femmes utilisant du désogestrel seul à la dose de 75 µg pendant au moins un an. Après analyse de ces données au niveau européen, l'Agence européenne des médicaments (EMA) a recommandé, en juillet 2026, de mentionner ce risque dans la notice et le résumé des caractéristiques du produit.

Le risque demeure toutefois très faible. Selon les estimations communiquées, un cas supplémentaire de méningiome pourrait survenir pour environ 67 000 femmes exposées. Le risque augmente avec l'âge, notamment après 45 ans, et avec une durée d'utilisation supérieure à cinq ans. Il peut également être plus important chez les femmes précédemment exposées à certains progestatifs déjà connus pour augmenter le risque de méningiome, notamment l'acétate de cyprotérone, le nomégestrol ou la chlormadinone.

Point rassurant, le surrisque associé au désogestrel n'est plus observé un an après l'arrêt du traitement et le méningiome est une tumeur qui est souvent bénigne.

L'ANSM insiste donc sur la nécessité de ne pas interrompre sa contraception de sa propre initiative. Pour la grande majorité des femmes, la réception du courrier ne nécessite ni arrêt immédiat du contraceptif ni consultation en urgence. La contraception devra en revanche être réévaluée lors de la prochaine consultation avec le médecin ou la sage-femme, en tenant compte notamment de l'âge, de la durée du traitement et des éventuelles expositions antérieures à d'autres progestatifs.

Une consultation médicale est recommandée en cas de symptômes inhabituels persistants, notamment maux de tête, troubles de la vision, du langage ou de l'équilibre, faiblesse musculaire, troubles de la mémoire ou apparition de crises d'épilepsie.

L'objectif de cette campagne est avant tout d'informer sans inquiéter, afin de permettre à chaque femme de bénéficier d'une contraception adaptée à son profil individuel.